

Application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes dans l'entreprise (Décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019)

Le score de BNP Paribas SA pour l'exercice 2022 s'élève à 86 points sur 100 : significativement au-dessus du minimum de 75 points requis. Il témoigne de l'engagement continu mis en œuvre par le Groupe en faveur de l'égalité professionnelle, en particulier entre les femmes et les hommes.

Pour BNP Paribas SA, l'index s'élève à 86 points au titre de l'année 2022. Il a été défini en conformité avec le décret n°2019-15 du 8 janvier 2019, sur la base des 5 indicateurs de mesure suivants :

BNP Paribas SA	
	2022
1 - Écart de rémunération entre les femmes et les hommes, à classification et âge comparables	36 pts
2 - Écart de répartition des augmentations individuelles entre les femmes et les hommes	20 pts
3 - Écart de répartition des promotions entre les femmes et les hommes	15 pts
4 - Augmentations de salaire au retour de congé de maternité	15 pts
5 - Parité entre les femmes et les hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations	0 pts
Note Globale	86 pts

et en considérant les principes suivants :

- La période de référence retenue est l'année civile, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.
- Le périmètre analysé est de plus de **33 000 collaborateurs**.
- Comme en 2021, BNP Paribas SA a réalisé les calculs de l'indicateur d'écart de rémunération selon les niveaux de la classification de la Convention Collective.
- L'ensemble des cinq indicateurs a pu être calculé et le niveau du résultat correspond à la somme des points obtenus sur chacun d'eux.

Conformément aux dispositions légales, chacune des filiales concernées du Groupe communique le score les concernant sur son site internet.

Par exception, sont présentés ci-après les scores des entités juridiques du Groupe, BNP Paribas ARBITRAGE et GAM-Restaurant, ne possédant pas de site internet en propre.



BNP PARIBAS

The bank
for a changing
world

Conformément au décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019,
Le GAM-Restaurant a procédé aux calculs des indicateurs prévus.
Le score obtenu pour l'exercice 2022 est de 94 points sur 100.

Ce score a été défini selon les principes suivants :

- La période de référence retenue est l'année civile, du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;
- Le périmètre analysé est de plus de **300 collaborateurs**.
- Comme en 2021, le GAM-Restaurant a réalisé les calculs de l'indicateur d'écart de rémunération selon les niveaux de la classification de la Convention Collective.
- L'ensemble des cinq indicateurs a pu être calculé et le niveau du résultat correspond à la somme des points obtenus sur chacun d'eux.

1 - Écart de rémunération entre les femmes et les hommes, à classification et âge comparables
2 - Écart de répartition des augmentations individuelles entre les femmes et les hommes
3 - Écart de répartition des promotions entre les femmes et les hommes
4 - Augmentations de salaire au retour de congé de maternité
5 - Parité entre les femmes et les hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations

Note Globale

GIE GAM	
2022	
39 pts	
20 pts	
15 pts	
15 pts	
5 pts	
94 pts	



BNP PARIBAS

The bank
for a changing
world

Conformément au décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019,
BNP Paribas ARBITRAGE a procédé aux calculs des indicateurs prévus.
Le score obtenu pour l'exercice 2022 est de 68 points sur 100.

Ce score a été défini selon les principes suivants :

- La période de référence retenue est l'année civile, du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;
- Le périmètre analysé comprend un effectif de 562 collaborateurs ;
- BNP Paribas ARBITRAGE a réalisé les calculs de l'indicateur d'écart de rémunération selon les niveaux de la classification de la Convention Collective et les filières de métiers définies par l'Observatoire des métiers de la branche (note AMAFI du 12 juin 2019), après consultation du CE le 20 juin 2019 ;
- L'ensemble des cinq indicateurs a pu être calculé et le niveau du résultat correspond à la somme des points obtenus sur chacun d'eux.

BNP Paribas ARBITRAGE mène, depuis plusieurs années déjà, des actions pour réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, ce qui permet à l'entreprise d'obtenir le score maximal sur 2 des 5 indicateurs.

BNP Paribas ARBITRAGE	
	2022
1 - Écart de rémunération entre les femmes et les hommes, à classification et âge comparables	23 pts
2 - Écart de répartition des augmentations individuelles entre les femmes et les hommes	20 pts
3 - Écart de répartition des promotions entre les femmes et les hommes	10 pts
4 - Augmentations de salaire au retour de congé de maternité	15 pts
5 - Parité entre les femmes et les hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations	0 pts
Note Globale	68 pts

Rappelons également que BNP Paribas ARBITRAGE opère sur les marchés financiers qui présentent structurellement une représentativité forte des populations masculines sur ses activités techniques et rémunératrices.

Dans ce contexte, l'entreprise poursuit ses différentes initiatives visant à améliorer la représentativité des femmes dans ces activités et de ce fait à réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes :

- Garantir une politique de recrutement basée sur l'égalité et la non-discrimination liée au genre ;
- Garantir une égalité de traitement entre les femmes et les hommes en ce qui concerne les possibilités de promotion, de déroulement de carrière et le retour des congés maternité ;
- Garantir le principe général d'égalité d'accès de tous les salariés à la formation professionnelle ;
- Développer des programmes de formation visant à promouvoir la diversité et à lutter contre les discriminations ;
- Agir très en amont afin de peser sur les comportements dans la durée en faveur d'un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes, notamment par la promotion des métiers d'ingénieur auprès des collégiennes, lycéennes et étudiantes et par la valorisation de la place des femmes dans les métiers de la Banque.

Par ailleurs, BNP Paribas ARBITRAGE poursuit ses engagements visant à mobiliser les moyens financiers permettant une politique salariale équitable à l'égard des femmes, en négociant notamment avec les partenaires sociaux, dans le cadre de la négociation annuelle salariale, une enveloppe budgétaire pour résorber les éventuels écarts de salaires entre les femmes et les hommes (enveloppe 2022 en hausse de 66% par rapport à 2021) ;

BNP Paribas ARBITRAGE entend poursuivre et intensifier ses efforts pour dépasser dans les deux années qui viennent les 75 points requis.



BNP PARIBAS

**The bank
for a changing
world**